



Statut du travailleur

Construire aujourd'hui pour demain !

Tous militants
HORIZON 2008

Rencontre nationale les 18 et 19 octobre 2006 à Tours

**Venez faire le point sur l'avancement du grand projet CFTC,
confrontez vos idées, échangez vos expériences
au cours de tables rondes et d'ateliers.**

**Délégués, élus, représentants, administrateurs
et dirigeants CFTC, venez construire de nouveaux droits pour demain.**



Rencontre nationale **les 18 et 19 octobre 2006 à Tours**

C'est vous qui avez la parole

Tous les jours qui passent nous montrent que nos concitoyens souffrent d'un symptôme grandissant : la perte de confiance dans leur avenir, cet avenir qu'ils ont de moins en moins le sentiment de maîtriser, entre contrats précaires et insécurité de l'emploi. Il est de notre devoir de favoriser le retour de cette confiance. D'autres que nous ont travaillé sur divers projets dont ils ont fait une grande publicité avant même que de les avoir réellement finis. Tel n'est pas notre cas. Notre Statut du travailleur est le fruit d'un long travail concrétisé en cinquante propositions. Ces propositions répondent, point par point, aux grandes inquiétudes de nos contemporains qui peuvent se résumer en une seule question : de quoi demain sera-t-il fait ?

Il ne s'agit pas d'un recueil de bonnes idées qui seraient consignées une fois pour toutes dans un livre. D'ores et déjà, ce projet de société, vous le faites vivre dans vos entreprises et vos régions, parfois même sans le savoir. Chaque forum de DS et d'élus auquel nous nous rendons nous le fait toucher du doigt.

Pour faire connaître toutes ces expériences, le Conseil confédéral a pris une initiative très forte. Il a décidé de susciter cette rencontre à Tours, les 18 et 19 octobre prochains, pour vous donner la parole, aux uns et aux autres et nous permettre, ensembles, de nous approprier ce programme pour l'avenir.

Alors tous à Tours !

Jacky Dintinger
Secrétaire général

Jeudi 19 octobre

(Accueil à 8h30)

Mercredi 18 octobre

(Accueil à 13h30)

14h00 – 14h30

Le Statut du travailleur.

Pour ne plus dénoncer sans annoncer.

Pour ne plus annoncer sans concrétiser.

Par Jacques Voisin et Jacky Dintinger

14h30 – 16h00

Le Statut du travailleur,

un projet CFTC à hauteur d'homme.

Gabrielle Simon, secrétaire générale adjointe chargée de l'action revendicative, retrace les étapes et les situations difficiles qui jalonnent le parcours d'une vie professionnelle.

Pour chacune d'entre elles, elle énonce les propositions CFTC et nous interpelle sur les conditions de leurs mises en œuvre.

16h00 – 18h00

Observatoire CFTC du Statut du travailleur.

Au travers d'accords d'entreprises, de branches ou d'administrations, au travers des positions défendues dans les instances paritaires, les négociateurs et administrateurs CFTC font déjà vivre le Statut du travailleur. L'Observatoire CFTC du statut du travailleur dresse l'état du dialogue social et mesure la progression de nos idées dans le monde du travail.

Soirée festive à partir de 19h30

Inscription. Voir page suivante

9h00 – 10h45

Ateliers – débats

Inscription. Voir page suivante

Zoom sur quelques principaux domaines de

propositions issues de notre Statut du travailleur :

- Droit Individuel à la Formation (DIF) ;
- Gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ;
- Mixité, Egalité et Qualité de vie au travail (MEQ) ;
- le Statut du travailleur dans la fonction publique.

Pour chacun de ces grands domaines, des équipes CFTC s'organisent, des témoins livrent les clés d'accords gagnants-gagnants.

10h45 – 12h30

Table ronde Jeunes.

Pour une insertion professionnelle durable

- Comment articuler offre de travail, offre de formation et aspirations des jeunes ?
- En quoi les propositions issues du Statut du travailleur renforcent cette articulation ?

Pour construire les solutions à une insertion trop souvent chaotique des jeunes dans le monde du travail, la CFTC invite ses partenaires :

- AJE (Association Jeunesse Entreprise),
- EDC (Entrepreneurs et dirigeants chrétiens),
- FAGE (Fédération des Associations générales étudiantes),
- un syndicaliste européen.

12h30 – 14h00

Déjeuner – débat

Inscription. Voir page suivante

En clôture de la rencontre, un temps de partage avec des partenaires de proximité.

Agefiph, expertise comptable, chèques services (vacances, déjeuner)..., ces prestataires de services sont porteurs de possibilités d'actions qui contribueront à la mise en œuvre du Statut du travailleur.

Ateliers - débats

Les participants sélectionnent par ordre de préférence 2 des ateliers au choix

Atelier 1 : DIF

Le droit individuel à la formation (DIF). Instrument phare de l'accord national interprofessionnel du 5 décembre 2003, il se heurte dans sa mise en œuvre à un attentisme partagé des entreprises et des salariés. Acteur majeur de la réforme, la CFTC veut contribuer à l'appropriation du DIF par les salariés pour, ensuite, améliorer le dispositif.

Atelier 2 : GPEC

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Une bonne articulation entre la formation et la GPEC répond aux besoins de performance des entreprises. Parce que les aspirations des salariés en matière d'évolution professionnelle sont importantes, parce qu'une meilleure anticipation des effets sur l'emploi des mutations économiques s'impose, la CFTC s'engage dans la démarche !

Atelier 3 : MEQ

Mixité, égalité, qualité de vie au travail. Dans les entreprises comme dans les mentalités, l'égalité entre hommes et femmes n'est toujours pas une réalité. Comment accepter l'idée que la mixité est un facteur d'enrichissement personnel et professionnel ? Comment faire de l'égalité professionnelle un élément de cohésion sociale ? Comment faire de la conciliation vie professionnelle et vie familiale un facteur de qualité de vie au travail ? Trois lignes de force qui mobilisent la CFTC.

Atelier 4 : Fonction Publique

Le Statut du travailleur et la fonction publique. Dans quelle mesure la fonction publique peut s'approprier le Statut du travailleur compte tenu de ses spécificités ? Un éclairage est porté sur une gestion des carrières qui concilie les temps de vie.

Un déjeuner pour concrétiser le Statut du travailleur

La CFTC est consciente des exigences qu'entraîne la concrétisation de certaines revendications du Statut du travailleur qui aspire à repenser l'organisation de la société. Aussi, chaque adhérent qui souhaite contribuer à sa mise en place doit s'entourer d'experts. Le 19 octobre, en clôture de la rencontre de Tours, sera organisé, à l'occasion du déjeuner, un temps de partage avec des partenaires de confiance qui apportent une réponse concrète à la réflexion de notre mouvement et à vos préoccupations.

Huit séries de thèmes ont été retenues :

A chacun de ces thèmes correspondra une table ; il importe donc, de préciser le thème que vous avez retenu sur le bulletin d'inscription.

Insertion ou maintien dans l'emploi des personnes handicapées

- 1- L'aménagement de postes
- 2- Le CDAPH (ex-Cotorep)
- 3- La négociation d'un accord dans l'entreprise
- 4- La maison du handicap
- 5- Le tribunal des contentieux de l'incapacité
- 6- La charte de la diversité

Protection sociale

- 7- Les accords de prévoyance
- 8- Les rentes éducatives
- 9- Décès - Invalidité

L'expertise comptable

- 10- Le droit d'alerte
- 11- L'analyse des comptes de l'entreprise

Logement

- 12- 1% logement
- 13- Le locapass
- 14- Le prêt à taux zéro
- 15- Le prêt locatif intermédiaire
- 16- Les Comités interprofessionnels du logement

La Participation Financière

- 17- L'épargne salariale
- 18- L'épargne retraite
- 19- L'actionnariat salarié
- 20- La labellisation du Comité Intersyndical de l'épargne salariale
- 21- La négociation d'un accord dans l'entreprise

Formation Professionnelle

- 22- La formation professionnelle continue
- 23- Le bilan de compétence
- 24- Le droit individuel à la formation

La gestion du temps

- 25- Le Compte Epargne Temps
- 26- Le Congé sabbatique
- 27- Le mi-temps parental
- 28- La charte des temps
- 29- La crèche d'entreprise

Chèques Services

- 30- Chèque emploi service universel
- 31- Chèque Déjeuner
- 32- Chèque Vacances

Faites-nous part de vos innovations !

La CFTC a déjà recensé des accords, dans le privé comme dans le public, qui s'inspire du Statut du travailleur. Son appropriation par le mouvement semble, donc, s'opérer. C'est ce que la Confédération souhaite mieux mesurer, avec votre aide, *via* son observatoire du Statut du travailleur.

Savoir comment les militants de la CFTC se sont appropriés le Statut du travailleur, connaître la manière dont ils le font vivre dans leur entreprise, dans leur branche ou dans leur région, analyser les difficultés qu'ils ont rencontrées, étudier leur degré d'implication dans les accords signés... tels sont les objectifs de l'enquête réalisée par le service Communication confédéral. Il est important que vous lui fassiez remonter vos expériences concernant des accords signés ou en cours de négociation. L'ensemble des témoignages ainsi rassemblés permettra à la Confédération de dresser un panorama complet des avancées déjà réalisées dans le mouvement. Les négociateurs des accords les plus innovants sont invités à les faire partager lors de cette rencontre nationale. Les résultats de cette enquête permettront, également, de consolider les choix politiques et stratégiques et nos revendications prioritaires. Chacun est invité, qu'il soit délégué syndical en entreprise ou dans une administration, élu au comité d'entreprise ou au CHSCT, négociateur de branche...

à communiquer à la Confédération d'ici le 15 juillet 2006 ces accords qui portent le Statut du travailleur, qu'il en ait eu l'initiative, qu'il soit intervenus en soutien... avec son employeur, un expert, un organisme, une collectivité locale... Chaque structure CFTC (UD, UR, FD), peut nous faire part de l'existence d'accords dans sa région ou dans son secteur (ou les coordonnées des négociateurs).

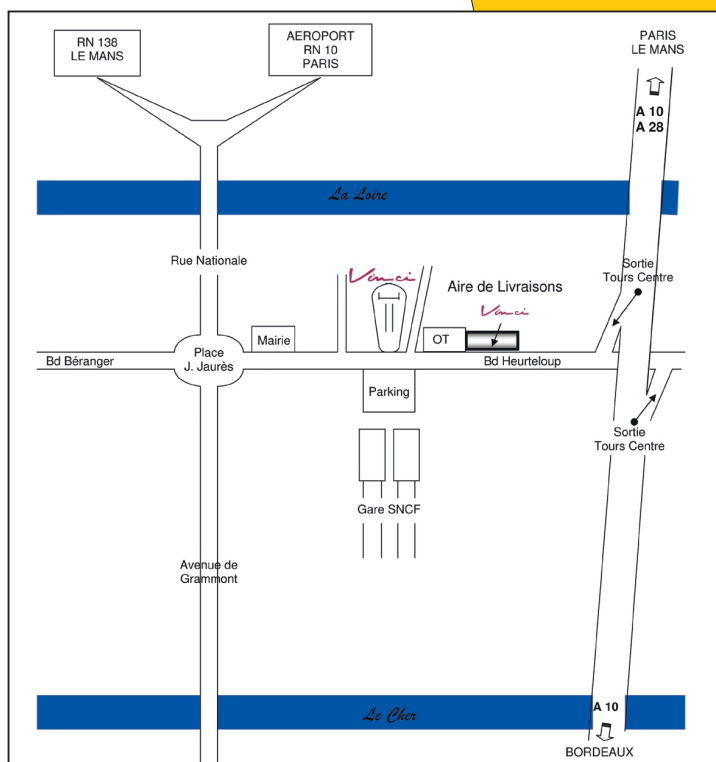
Un accord peut être estampillé Statut du travailleur lorsqu'il vise à :

- améliorer la conciliation des temps de vie,
- favoriser l'insertion des jeunes,
- favoriser la gestion des âges,
- améliorer la protection sociale des personnes en difficulté (personnes handicapées, en contrats précaires, ou qui subissent des discriminations...),
- développer des systèmes de prévoyance collective,
- éviter des ruptures dans la vie professionnelle,
- favoriser la réinsertion des personnes suite à des ruptures,
- développer la formation professionnelle,
- favoriser la stabilité de l'emploi,
- susciter la participation des salariés,
- favoriser la reconnaissance d'un statut pour l'exercice d'activités extraprofessionnelles (travail associatif, par exemple),
- assurer une continuité de droits après une rupture professionnelle...

En quelques lignes, décrivez l'accord mis en place et envoyez-nous tous les éléments relatifs à cette action (copie de l'accord, par exemple) à :

CFTC - Service communication
Hélène Foucteau
13, rue des Ecluses-Saint-Martin
75483 Paris Cedex 10
courriel : hfoucteau@cftc.fr
N'hésitez pas à nous contacter : 01 44 52 49 29.

Plan d'accès



PAR TRAIN

• TGV TOURS - PARIS MONTPARNASSE	0H56
• TGV TOURS - ROISSY CDG	1H35
• TGV TOURS - LILLE	2H30
(liaisons avec Londres et Bruxelles)	
• TGV TOURS - BORDEAUX	2H16
• TGV TOURS - LYON	3H00

PAR AVION

- Aéroport International de TOURS - VAL DE LOIRE (Aérogare d'affaires)

PAR ROUTE

- Autoroute A10 "L'Aquitaine"
PARIS - TOURS - BORDEAUX
(Europe du Nord Est - Espagne Portugal)
- Autoroute A85 pour ANGERS
puis A11 pour NANTES
- Autoroute A28 pour LE MANS

5 parkings sont situés à proximité immédiate :

- Vinci gare (650 places),
- Champ Girault (178 places),
- Heurteloup (140 places),
- National (288 places),
- Orangerie (200 places).

Centre International de Congrès Vinci

26 boulevard Heurteloup
B.P. 4225
37042 TOURS CEDEX 1
Tél. : 02.47.70.70.70 - Fax : 02.47.66.42.43

Tours dispose de deux gares TGV :

- Tours centre-ville : face à Vinci
- Saint Pierre des Corps : reliées en permanence par navette (durée du trajet : 5 mn).

Vinci est situé au cœur de la ville, face à la gare routière (stationnement cars).